



Commune de Val-de-Ruz

Conseil communal

**POUR SOUTENIR DES ACTIVITÉS OU DES PROJETS
VISANT À PROMOUVOIR L'IMAGE DE NOTRE
RÉGION ET À MIEUX CONNAÎTRE SON OFFRE
TOURISTIQUE**

Rapport d'information au Conseil général en réponse
au postulat PO13.004

Version : 1.0 - TH 109614

Date : 06.09.2017

Révisions

Date	Version	Description	Auteur(s)
23.08.2017	0.1	Création du document	CCU
24.08.2017	0.2	Complément au rapport	CCU
30.08.2017	0.3	Première lecture CC	CC
05.09.2017	0.4	Modification du document	PGO/SST
06.09.2017	1.0	Adoption du document	CC

Table des matières

1.	Objets de réflexion.....	3
2.	Réponse au postulat	3
3.	Conclusion.....	6

Pour soutenir des activités ou des projets visant à promouvoir l'image de notre région et à mieux connaître son offre touristique

Rapport d'information au Conseil général en réponse au postulat PO13.004

Monsieur le président,

Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux,

Le Conseil communal a l'avantage de vous adresser le présent rapport par lequel il donne réponse à un postulat lié à la thématique du tourisme à Val-de-Ruz. Il vous remercie d'en prendre connaissance et de bien vouloir suivre sa proposition de classement de cet objet.

1. Objets de réflexion

Lors de la séance du Conseil général du 28 octobre 2013, le Conseil communal vous soumettait le rapport « Octroi d'un droit de superficie et d'un prêt sans intérêt de CHF 100'000 en faveur de la fondation Maison Chasseral – Les Savagnières ». Lors du traitement de ce point de l'ordre du jour, un postulat a été déposé. Celui-ci demandait :

« Le Conseil communal concède à la fondation « Maison Chasseral – Les Savagnières » un droit de superficie d'une durée de 75 ans, qui générera une rente annuelle de CHF 2'100.

Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité d'affecter le montant de la rente annuelle à des activités ou des projets menés par la fondation « Maison Chasseral – Les Savagnières », visant à promouvoir l'image de notre région et à faire mieux connaître son offre touristique ».

Après débat en cours de séance, le postulat a été amendé afin que son objectif puisse être atteint, le Conseil communal ayant annoncé que la formulation initiale était de fait vouée à l'échec. La version finale retenue par 18 voix contre 17 et 5 abstentions est la suivante : *« Le Conseil communal est prié d'étudier la possibilité de soutenir des activités ou des projets visant à promouvoir l'image de notre région et à faire mieux connaître son offre touristique ».*

2. Réponse au postulat

A l'aube des démarches territoriales stratégiques que sont le plan directeur régional (PDR), le plan directeur cantonal (PDC) puis le plan d'aménagement local (PAL), le Conseil communal n'a pas souhaité entreprendre de larges démarches qui auraient constitué un doublon dans les réflexions et le travail « participatif » en cours.

En effet, le PDR qui vous a été soumis pour information le 18 avril 2016 définit les grandes lignes de la volonté politique et territoriale en matière de tourisme. Ainsi, les enjeux vous ont été présentés au point 3.8, page 44 du rapport et projet de territoire. Le projet de territoire « tourisme et équipements publics » figure dans le même rapport au point 5.4, pages 65-66. Ces extraits sont reproduits ci-dessous pour rappel et par simplification.

Pour soutenir des activités ou des projets visant à promouvoir l'image de notre région et à mieux connaître son offre touristique

Rapport d'information au Conseil général en réponse au postulat PO13.004

« 3.8 Tourisme

3.8.1 Valoriser les sites touristiques emblématiques

La Région possède un potentiel touristique important. Il comprend notamment cinq sites emblématiques : Tête de Ran / La Vue-des-Alpes, Chaumont, Combe Biosse / Chasseral, Mont-Racine et les Rochers des Tablettes. Les actions à mener sont différentes selon les sites. Le site de Tête de Ran / La Vue-des-Alpes devrait être valorisé avec notamment la restauration d'une jonction entre Les Hauts-Geneveys et Tête de Ran, si possible utilisable toutes les saisons compte tenu de l'incertitude de l'enneigement et du potentiel du tourisme vert. Le cadre naturel de Chasseral devrait, par contre, être préservé en dehors des installations de ski alpin des Bugnens-Savagnières. Le développement de Chaumont, plutôt orienté sur Neuchâtel, est à coordonner avec la Communauté urbaine du Littoral (COMUL). Son accessibilité depuis la commune de Val-de-Ruz pourrait être améliorée. De la même manière, le développement touristique des Gorges de l'Areuse, en lien avec la gare et le site de Champ du Moulin, doit aussi être coordonné avec la COMUL ainsi que la région de Val-de-Travers. Concernant le Mont-Racine et les Rochers des Tablettes, leur caractère naturel doit être préservé.

3.8.2 Développer l'offre d'hébergements touristiques

L'offre d'hébergements de la Région est lacunaire et n'incite pas les touristes à séjourner dans la région. L'offre touristique est pourtant attractive, orientée vers un tourisme familial de randonnée et de sports nordiques. Dans ce sens, l'offre d'hébergements devrait être développée et variée en cohérence avec les attentes des touristes. Créer un camping à Engollon participerait notamment à cet effort de diversification et d'augmentation des capacités d'hébergements.

5.4 Tourisme et équipements publics

Les sites touristiques emblématiques qui sont en partie sur le territoire régional sont confirmés : La Vue-des-Alpes / Tête de Ran, Chasseral, Chaumont, Mont-Racine et les Rochers des Tablettes. Il est proposé de mettre en place, à terme, une remontée mécanique toute saison entre Les Hauts-Geneveys et Tête de Ran qui permette d'assurer une liaison en transports publics de ce site de loisirs. Le téléski existant n'est plus en fonction depuis plusieurs années compte tenu des difficultés d'enneigement qui ont été connues. La mise en place d'un télésiège résoudrait le problème et élargirait son intérêt à toutes les saisons (randonnée, VTT, etc.). En ce qui concerne les équipements publics, l'offre existante est importante et aucune lacune majeure n'a été identifiée lors des ateliers de production. L'éventualité de délocaliser le centre sportif des Geneveys-sur-Coffrane dans la variante avec RER, à côté de la piscine d'Engollon, en lien avec la nouvelle gare à Cernier, a été abordé, mais sans être retenue ou rejetée compte tenu notamment des considérations de coûts ».

Par ailleurs, le Conseil d'Etat a négocié avec notre Commune des accords de positionnement stratégique (APS), permettant de distinguer notre Commune (et région par ailleurs) par rapport aux autres entités de notre canton. Certains thèmes sont ainsi reconnus par le Conseil d'Etat, quand bien même ces accords ne sont pas encore signés à ce jour, et ils seront intégrés au Programme de législature du Conseil d'Etat 2018-2021. Des mesures annuelles seront la composante pratique de ces

Pour soutenir des activités ou des projets visant à promouvoir l'image de notre région et à mieux connaître son offre touristique

Rapport d'information au Conseil général en réponse au postulat PO13.004

accords, cela dès 2018. Sans dévoiler le détail de ceux-ci à ce stade, la chaîne entre le Mont-Racine et Chasseral figure en bonne place. Les marques « Vue-des-Alpes » ou « Parc Chasseral » sont évidemment bien présentes. C'est par ailleurs dans ce sens que le Conseil communal a organisé avant les vacances d'été 2017 un atelier de réflexion sur le développement du site de La Vue-des-Alpes. Il s'agira maintenant de traduire les informations et sensibilités obtenues en des mesures concrètes afin de profiter d'un certain redémarrage de la dynamique touristique de ce site.

A l'aide des éléments précités (PDR et APS), le travail du PAL sera découpé en thèmes dont celui du tourisme. Dans le cadre des travaux préparatoires, nous escomptons réaliser dans les meilleurs délais un plan sectoriel du tourisme, base indispensable de la définition sur le papier et à long terme de la volonté politique en la matière. Il s'agit là d'un travail de longue haleine pour lequel le Conseil communal ne peut pas vous fournir plus d'informations à ce stade de réflexion.

Vous constaterez la complexité de la démarche et nous espérons que vous comprendrez que la réponse du Conseil communal soit une amorce plutôt qu'un aboutissement. A ce jour, la réponse du Conseil communal vous indique la ligne de conduite qui sous-tend les travaux mis en œuvre pour définir et valoriser toute démarche touristique sur notre territoire.

Il est utile de préciser que depuis l'acceptation de ce postulat par le Conseil général, Tourisme neuchâtelois est encadré par une base légale cantonale claire. Ainsi, le rôle de cette association est restreint et ne permet plus beaucoup de marge de manœuvre. De ce fait, les discussions avec cette instance sont clairement plus difficiles en cas de démarches ou projets spécifiques à Val-de-Ruz.

Cela étant posé dans la structure de base, il faut relever que notre Commune fait actuellement usage ponctuellement de soutiens aux projets touristiques qui sont considérés comme pertinents ou d'un intérêt collectif clair. Tel est le cas notamment avec les Chemins chouettes et la campagne promotionnelle du BLS de 2017, avec la propriétaire de la nouvelle installation de remontées mécaniques à La Vue-des-Alpes en 2016 ou avec des projets de parcours équestres en montagne. Cependant, un concept plus large ne pourra être construit qu'après les démarches susmentionnées dans ce chapitre. Par ailleurs, aucun financement n'est actuellement à disposition du Conseil communal à ce titre et la situation financière ne permet pas d'envisager un clair retournement de situation.

Ainsi, jusqu'à aujourd'hui, les principaux projets et aides en la matière ont été financés par la réserve que la Commune a héritée de l'association région Val-de-Ruz (ARVR), mais celle-ci sera épuisée à fin 2017.

Quand bien même le fond du postulat n'est pas traité à ce jour, le Conseil communal estime que c'est dans le cadre du plan sectoriel du tourisme qu'une réponse pourra être apportée. Dans ce sens, il vous propose le classement du postulat.

3. Conclusion

Le Conseil communal est convaincu que l'option de réaliser un plan sectoriel du tourisme en amont du PAL est la meilleure, même si elle s'avère plus contraignante. Il se réjouit d'avoir ainsi un support formel à proposer en réponse à toute demande publique ou privée ainsi qu'aux services de l'Etat lors des discussions, parfois difficiles, qui se déroulent autour des projets en zone agricole, notamment en montagne.

Par ailleurs, conscient de la durée de réalisation d'un tel plan, il veillera à définir sa vision du développement touristique en utilisant des processus et des outils pragmatiques et efficaces ne nécessitant pas de moyens financiers importants.

Dans l'attente de l'adoption de ces cadres légaux, le Conseil communal continuera de travailler avec les acteurs locaux intéressés dans le respect de la ligne déjà existante au niveau du PDR.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de notre haute considération.

Val-de-Ruz, le 6 septembre 2017

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le président Le chancelier
C. Hostettler P. Godat